



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Suivi des effets psychologiques du confinement sur les Français

Question écrite n° 34802

### Texte de la question

M. Fabien Gouttefarde appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les effets psychologiques du confinement sur les Français. En effet, le premier confinement, le télétravail, le couvre-feu puis le deuxième confinement ont eu des effets négatifs sur l'économie mais aussi sociaux, notamment sur l'état de santé psychologique de certains français, comme l'apparition de stress, d'angoisse, d'anxiété, de troubles du sommeil et de perte de confiance en soi entre autre. Les enquêtes relèvent l'augmentation des troubles psychiques et les médecins ont vu arriver cette vague d'anxiété. L'association « SOS Amitiés » qui reçoit environ 100 000 appels par an, a connu une hausse de contact entre 30 à 40 % lors du premier confinement. Ces prises de contacts se font, généralement, par téléphone pour les plus de 40 ans jusqu'aux personnes âgées mais aussi par messagerie et chat pour les adolescents notamment. Pour répondre aux inquiétudes, à l'anxiété, au stress nés de cette période, le ministère de l'économie, des finances et de la relance a ouvert un numéro vert pour les entrepreneurs en détresse. M. le député souhaiterait savoir si le ministère des solidarités et de la santé peut alerter les ARS pour qu'elles puissent, elles aussi, et en lien avec les départements, les associations déjà implantées ainsi que les hôpitaux, ouvrir des lignes téléphoniques afin que les Français puissent appeler pour se faire aider. Dans ces temps difficiles pour tous, il est plus que jamais nécessaire de faire de la prévention auprès des Français pour qu'ils puissent consulter leurs médecins dès les premiers symptômes (ennui, tendance à s'isoler, conduite addictive, inquiétude...) ou s'ils n'osent pas, appeler un numéro gratuit, pour se confier et trouver une solution médicale, afin d'éviter une tonalité dépressive chez nombre de Français. Il souhaite connaître sa position sur le sujet.

### Texte de la réponse

La dimension psychique de la crise sanitaire liée à la COVID-19 est indissociable et tout aussi importante que sa dimension somatique. Santé Publique France soutient certains sites de référence tels que Psycom, Stopblues mettant à disposition des ressources pour aider à la gestion du stress et de l'anxiété. Il existe également un panel de dispositifs d'écoute et de soutien en ligne tels que SOS Crise (0800 19 00 00), Soliud'écoute (08 00 47 47 88), et la Cellule de soutien psychologique pour les chefs d'entreprise (0 805 65 50 50). De plus, afin de veiller à la surveillance de la santé mentale de la population, une enquête régulière est menée par Santé publique France : CoviPrev. Concernant plus spécifiquement la jeunesse, les dispositifs existants ont été mobilisés notamment Vigilans, dispositif de suivi et de soutien aux personnes ayant fait une tentative de suicide, et le réseau des Maisons des adolescents. Les agences régionales de santé (ARS) sont mobilisées pour renforcer la réponse territoriale en fonction des besoins identifiés. Des actions spécifiques ont été engagées ou renforcées : La mise en place d'un numéro Vert « COVID » 0800 130 000, disponible 24h sur 24, qui propose une écoute aux personnes exprimant des troubles psychologiques, et auquel participe Fil Santé Jeunes, association spécialisée dans les 12-25 ans ; Le soutien à des associations offrant des services d'écoute, de soutien et d'informations à destination des étudiants avec la mise à disposition d'un catalogue des ressources ; Le programme de formation « Premiers secours en santé mentale » (PSSM), développé depuis 2019 par PSSM France, les ARS et les services de santé universitaires dans une dizaine d'universités, avec une

forte demande de ces universités ;La diffusion d'outils pour le repérage de l'état de santé des enfants et soutien aux parents, dont la promotion des dispositifs en lignes ;Les mesures prévues par le Ségur de la Santé avec le renforcement des psychologues dans différentes structures (MSP, CUMP et CMP) pour un accès accru à des consultations prises en charge ou le développement en cours du numéro national de prévention du suicide ;La mise en place de dispositifs d'urgence de prise en charge des séances de psychologues pour les publics spécifiques (chèque pay pour les étudiants ; chèque enfant/ado) ;L'appel à projets 2020 en direction des professionnels de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à hauteur de 20 millions d'euros. Il est également rappelé que le Président de la République Emmanuel Macron a appelé de ses vœux l'organisation d'Assises de la psychiatrie et de la Santé mentale, qui se tiendront à la rentrée. Le ministère des solidarités et de la santé et l'ensemble du Gouvernement mettent tout en œuvre pour répondre aux difficultés psychologiques rencontrées par les Françaises et les Français, et en particuliers les jeunes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Fabien Gouttefarde](#)

**Circonscription :** Eure (2<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34802

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 8 février 2021

**Question publiée au JO le :** [8 décembre 2020](#), page 8917

**Réponse publiée au JO le :** [13 juillet 2021](#), page 5588